

INFO

Nr. 21 / November 2020

Einschränkung der Weiterbildung für Nichtakademiker an Fachhochschulen?

Die Schweizer Wirtschaft gehört zu den innovativsten der Welt, was durch den ersten Platz auf dem Global Innovation Index (GII) 2019 belegt ist. Mitverantwortlich sind der hohe Ausbildungsstand und die Weiterbildungsbereitschaft der Arbeitnehmenden. Entsprechend ist der Weiterbildungsmarkt ein bedeutender Wertschöpfungssektor: Sein geschätztes Volumen beträgt jährlich etwa 6 Mrd. Franken.

Gemäss Mikrozensus Aus- und Weiterbildung des Bundesamtes für Statistik (BFS) sind die wichtigsten Anbieter die Unternehmen selbst, die die Weiterbildungen in Form von Inhouse-Schulungen organisieren, gefolgt von privaten Anbietern. Der Anteil der Hochschulen liegt bei lediglich 5%. Gemessen an den Umsätzen der anderen Anbieter ist dies vernachlässigbar, nicht jedoch für die Hochschulen, und insbesondere für die Fachhochschulen, für die dieser Bereich vital ist: Weiterbildung gehört nicht nur zu ihrem gesetzlich vorgegebenen Leistungsauftrag, sondern stellt eine nicht unbedeutende Einnahmequelle dar und ermöglicht vor allem den Austausch zwischen Akademie und Praxis.

Trotz ihrer Nebenrolle auf dem Weiterbildungsmarkt stehen die Hochschulen zurzeit in der Kritik. So wird behauptet, ihre Angebote konkurrenzieren die höhere Berufsbildung, sie seien mit Geldern der öffentlichen Hand subventioniert oder die akademischen Anbieter würden mit ihrer Weiterbildung hohe Profite einfahren. Auf der politischen Bühne werden aktuell Stimmen laut, die eine vermehrte Regulierung fordern und den erst jüngst etablierten Weiterbildungsmarkt für die Hochschulen wieder einschränken wollen.

Findet eine Marktverzerrung statt?

Mit dem Ziel, Weiterbildungen als «Teil des lebenslangen Lernens im Bildungsraum Schweiz» zu fördern (WeBiG, Art. 1), regelt das Bundesgesetz die Rahmenbedingungen des Weiterbildungsmarktes. Die Bestimmungen zu den Wettbewerbsbedingungen halten unter anderem fest, dass «die staatliche Durchführung, Förderung oder Unterstützung von Weiterbildung den Wettbewerb nicht beeinträchtigen» darf (Art. 9.1 WeBiG). Beeinträchtigt ist der Wettbewerb beispielsweise, wenn es zu Verzerrungen durch querfinanzierte Angebote kommt, die zu nicht kostendeckenden Preisen angeboten werden. Eine solche Subventionierung des eigenen Angebots wird allerdings ausschliesslich den Hochschulen unterstellt und mit dem Hinweis auf deren öffentliche Finanzierung begründet.

Gemäss Mikrozensus weist die Weiterbildung in der Schweiz sowohl eine wachsende Marktkapazität (mehr Arbeitsplätze), ein wachsendes Marktpotenzial (mehr Weiterbildungsinteressierte) wie auch ein wachsendes Marktvolumen (mehr Weiterbildungsteilnahmen) aus. Eine wesentliche Verschiebung der Marktanteile zugunsten der Hochschulen ist jedoch nicht feststellbar. Von einer Beeinträchtigung des Marktes durch akademische Angebote kann deshalb keine Rede sein.

Kann die Schweiz auf Hochschulangebote verzichten?

Weiterbildungsangebote der Hochschulen sind insbesondere dort sinnvoll, wo eine tertiäre Ausbildung für einen Berufszweig

fehlt. Dies ist beispielsweise in der Giessereitechnik, im Polizeiwesen oder in einzelnen Verwaltungszweigen der Fall.

Schweizer Giessereien arbeiten in einer technologischen Nische für hochanspruchsvolle Produkte, wobei sich der Beruf infolge dieser Spezialisierung und der verstärkten Digitalisierung erheblich verändert hat. Eine Hochschulausbildung für Giessereitechnik wird nur in Deutschland oder Österreich angeboten – wer sich auf dem Schweizer Markt die benötigten Fachkenntnisse aneignen will, ist deshalb auf eine akademische Weiterbildung angewiesen und sollte dies unabhängig von der Vorbildung in Anspruch nehmen können. Der Weiterbildungsbedarf bezieht sich nicht bloss auf die technischen Kompetenzen, sondern auch auf diejenigen, die für erweiterte Aufgaben und Funktionen notwendig sind. Für Marcel Menet, Geschäftsleiter des Giesserei-Verbands und Geschäftsführer des Aluminium-Verbands, muss das Hochschulangebot auch für Nicht-Akademiker offenstehen, denn «zukünftige Kaderleute eignen sich dort die nötigen Kompetenzen in Technik und Betriebswirtschaft an.»

Gleiches gilt für die beiden anderen erwähnten Berufszweige. Mit «Police Academy» assoziieren wir spontan eine höchst erfolgreiche Slapstickkomödie, die damit beginnt, dass eine Gruppe chaotischer Kadetten in den Polizeidienst gelangt, weil die Zulassungsbestimmungen zur Polizeiakademie gelockert wurden. Die Realität sieht allerdings anders aus: die steigenden Anforderungen an den Beruf verlangen nach anspruchsvollen Weiterbildungen, die Polizistinnen und Polizisten unabhängig von ihrem Schulabschluss

durchlaufen können müssen. Vergleichbares gilt für Verwaltungsangestellte.

Die Position von swissfaculty

Als Verband der Hochschuldozierenden der drei Hochschultypen vertritt swissfaculty eine liberale Haltung in der Zulassungsfrage, denn tertiäre Weiterbildung leistet nicht nur den Transfer von forschungsbasiertem Wissen in die Praxis, sondern die Hochschulen sind auch auf die Erfahrungen und das know-how der Praxis angewiesen. Dieser Austausch

ist unverzichtbar und für beide Seiten bereichernd. Gerade auch aus diesen Gründen sollte lebenslanges Lernen barrierefrei möglich sein, womit unser duales Bildungssystem gestärkt wird.

Zahlen zur Marktentwicklung zeigen, dass keine Verdrängungseffekte durch die Hochschulangebote stattgefunden haben, sondern dass alle Weiterbildungspfade im gleichen Mass auf Nachfrage stossen. Gerechtfertigt sind akademische Bildungsangebote insbesondere dort, wo in der Schweiz keine tertiären Ausbildungen angeboten werden.

In Deutschland werden unter dem Motto «Anschlüsse statt Abschlüsse» Berufsleute ohne tertiären Abschluss aktiv ermuntert, sich an Hochschulen weiterzubilden. Swissfaculty empfiehlt die Orientierung an diesem Motto und plädiert für die Beibehaltung des offenen Weiterbildungsmarktes. Im Interesse der Arbeitnehmenden, der Unternehmen und des Arbeitsplatzes Schweiz ist der gegenwärtige Modus einer Beschränkung der Zugänge zu den Weiterbildungsangeboten vorzuziehen.

Réduction de la formation continue pour les personnes non titulaires d'un diplôme académique dans les hautes écoles spécialisées ?

L'économie suisse compte parmi les plus innovantes du monde, comme le prouve la première place de notre pays au Global Innovation Index (GII) 2019. Le haut niveau de formation et l'intérêt des employé-e-s à suivre une formation continue sont à la base de ce succès. De ce fait, le marché de la formation continue représente un important secteur lucratif, son volume étant estimé à quelque six milliards de francs par année.

Selon le microrecensement formation de base et formation continue de l'Office fédéral de la statistique (OFS), les prestataires les plus importants sont les entreprises elles-mêmes – avec des formations continues organisées sous forme de cours internes –, suivies par des fournisseurs privés. La part des hautes écoles se monte à 5% seulement. En comparaison avec le chiffre d'affaires des autres prestataires, ce pourcentage s'avère insignifiant, mais il ne l'est pas pour les hautes écoles, et en particulier pour les hautes écoles spécialisées, pour lesquelles ce domaine est vital: la formation continue ne fait pas partie de leur mandat de prestations fixé par la loi, mais représente une source de revenu non négligeable et permet surtout un échange entre le domaine académique et la pratique.

Le rôle secondaire des hautes écoles sur le marché de la formation continue fait actuellement l'objet de critiques. On leur reproche de concurrencer la formation professionnelle supérieure avec leurs offres, d'être subventionnées par l'argent des contribuables, ou encore de réaliser de notables profits en tant que prestataires académiques de formation continue. Sur la scène politique, il y a des corps intermédiaires qui réclament aujourd'hui une régulation plus stricte et souhaitent à nouveau réduire l'accès des hautes écoles au marché de formation continue récemment établi.

Peut-on parler de distorsion du marché ?

Ayant pour objectif d'encourager la formation continue « en tant que partie intégrante de l'apprentissage tout au long de la vie, au sein de l'espace suisse de formation » (LFCo, art. 1), la Loi fédérale définit les conditions cadres du marché de la formation continue. En ce qui concerne les conditions de concurrence, elle stipule notamment que « L'organisation, l'encouragement et le soutien de la formation continue par l'Etat ne doivent pas entraver la concurrence. » (LFCo, art. 9.1). La concurrence est compromise lorsque, par

exemple, des offres faisant l'objet de financement croisé, proposées à des prix inférieurs au prix de revient, provoquent des distorsions sur le marché. Toutefois, seules les hautes écoles se voient reprocher un tel subventionnement de leur offre, compte tenu de leur financement public.

Selon le microrecensement, la formation continue en Suisse présente une capacité de marché croissante (davantage de places de travail), un potentiel de marché croissant (davantage de personnes intéressées par une formation continue) et un volume de marché croissant (davantage de participant-e-s aux manifestations de formation continue). Cependant, on ne constate pas de déplacement significatif des parts de marché au profit des hautes écoles. Rien ne permet donc de prétendre que les offres académiques limitent le marché de la formation continue.

La Suisse peut-elle renoncer aux offres des hautes écoles ?

Les offres de formation continue des hautes écoles sont particulièrement pertinentes lorsqu'une formation tertiaire pour une filière professionnelle fait défaut. C'est par



Prof. Dr. Norbert Hofmann, Dozent, Institut für Thermo- und Fluid-Engineering FHNW, Präsident der Sektion fh-ch-nw, Mitglied des Vorstandes des fh-ch und des Schweizerischen Akkreditierungsrats.

Prof. Dr. Norbert Hofmann, Professeur, Institut Thermo- et Fluides-Engineering FHNW, Président de la Section fh-ch-nw, membre du Conseil d'administration de la fh-ch et du Conseil suisse d'accréditation.



Michael Baumann, Dozent für Financial Accounting und Management Accounting, Studiengangleiter Öffentliches Gemeinwesen an der FHNW.

Michael Baumann, Professeur pour la Comptabilité et gestion financières, responsable du programme d'études de la communauté publique à la FHNW.



Prof. Dr. Stefan Gürtler, Dozent für Unternehmenskommunikation an der FHNW.

Prof. Dr. Stefan Gürtler, Professeur pour la communication d'entreprise à la FHNW.

exemple le cas en ingénierie de fonderie, pour la police et pour certains secteurs administratifs.

En Suisse, les fonderies travaillent dans une niche technologique pour des produits de haute qualité. La profession s'est radicalement modifiée suite à cette spécialisation et au renforcement de la numérisation. Seules des hautes écoles allemandes et autrichiennes proposent des filières de formation en ingénierie de fonderie. Sur le marché suisse, les personnes désirant acquérir les connaissances professionnelles nécessaires sont donc dépendantes d'une formation continue académique et devraient pouvoir accéder à celle-ci indépendamment de leur formation préalable. Le besoin de formation continue ne se limite pas aux compétences techniques mais recouvre également celles nécessaires pour des tâches et des fonctions plus complexes. Pour Marcel Menet, Directeur de l'Association des fonderies suisses et de l'Association Suisse de l'Aluminium, l'offre des hautes écoles doit rester ouverte aux personnes non titulaires d'un diplôme académique, car cette formation permet aux « cadres de demain d'acquérir les compétences nécessaires en technique et en économie d'entreprise. »

La même chose est valable pour les deux autres secteurs professionnels mentionnés plus haut. Si la « Police Academy » est spontanément associée au slapstick à succès qui mettrait en scène un groupe de cadets chaotique ayant bénéficié d'un assouplissement des conditions d'entrée à l'école de police, la réalité est bien différente: dans cette profession, les exigences accrues rendent nécessaire une formation continue de haut niveau, à laquelle doivent pouvoir participer toutes les policière-s, indépendamment de leur certificat de fin d'études. Il en va de même pour les employé-e-s de l'administration.

La position de swissfaculty

En tant qu'association des enseignant-e-s des trois types de hautes écoles, swissfaculty défend une position libérale en matière d'admission, car la formation continue tertiaire ne permet pas uniquement le transfert vers la pratique de connaissances basées sur la recherche. Les hautes écoles sont également dépendantes des expériences et du savoir-faire pratiques. Cet échange s'avère aussi indispensable qu'enrichissant pour les deux côtés. Pour ces raisons justement, un apprentissage tout au long de la vie ne devrait pas

être entravé, car il permet notamment le renforcement de notre système de formation dual.

Les chiffres concernant l'évolution du marché montrent que les offres des hautes écoles n'ont engendré aucun effet d'éviction, et que toutes les offres de formation continue répondent à la demande dans la même mesure. Les offres académiques sont particulièrement justifiées là où, en Suisse, aucune formation tertiaire n'est proposée. En Allemagne, suivant le principe « des débouchés plutôt que des diplômes », les professionnel-le-s non titulaires d'un diplôme tertiaire sont activement encouragé-e-s à suivre une formation continue dans une haute école. swissfaculty recommande de suivre ce principe et plaide en faveur du maintien d'un marché de formation continu ouvert. Dans l'intérêt des employé-e-s, des entreprises et de la Suisse en tant que pôle économique, il est préférable de préserver le mode de fonctionnement actuel plutôt que de limiter l'accès aux offres de formation continue.

